

Service politique de la ville

Affaire suivie par : Aurélie Haerinck

Tél. : 03.86.80.51.56.

E-mail : politiquedelaville@ville-migennes.fr

Migennes, le 12 octobre 2022

N Réf. POLITIQUE DE LA VILLE

Objet : Appel à projets 2023 - Contrat de Ville de Migennes

Madame, Monsieur,

Dans le contexte socioéconomique actuel, l'ensemble des partenaires de la politique de la Ville sont pleinement mobilisés pour apporter des réponses aux habitants des quartiers prioritaires. Nous tenons à remercier en particulier les organismes publics, acteurs associatifs et bénévoles pour leur action au quotidien.

Afin de poursuivre les efforts, vous trouverez ci-joint l'appel à projets du Contrat de Ville pour l'année 2023.

Pour être financées, vos actions devront s'inscrire dans une ou plusieurs des 7 orientations mentionnées dans l'appel à projet : mobilisation vers l'emploi, accompagnement à la scolarisation et au soutien parental, prise en charge des jeunes en décrochage, pilotage de démarches locales de santé, accompagnement des publics fragiles, aménagement du cadre de vie et développement du lien social et l'accès à l'offre culturelle, sportive et de loisirs

Achevant le cycle de ce contrat de Ville signé en 2015, cette programmation pour l'année 2023 constitue pour vous l'occasion d'expérimenter, d'innover et de porter des actions fortes et structurantes permettant de marquer durablement les esprits des habitants de ce territoire.

Une attention particulière sera donnée aux actions traitant de :

- formation, insertion et développement économique ;
- renforcement des parcours de réussite scolaire et éducative ;
- inclusion numérique et inclusion sociale ;
- prévention et accès aux soins ainsi que santé mentale des jeunes.

Vous trouverez dans le document joint une déclinaison succincte de ces axes d'orientation et la marche à suivre pour déposer votre demande de subvention. Si vous avez une idée et que vous souhaitez vous faire accompagner pour sa mise en oeuvre, nous vous invitons à contacter le service Politique de la Ville de la Mairie de Migennes.

Nous faisons appel à vous, porteurs de projets du public et du privé pour développer des actions s'inscrivant dans les objectifs du Contrat de Ville de Migennes, détaillés dans le document.

Vos dossiers sont à déposer sur la plateforme DAUPHIN avant le vendredi 16 décembre à 19h.

En comptant sur votre collaboration, nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

Le Maire de Migennes
François BOUCHER

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
Secrétaire Générale de la Préfecture,
Pauline GIRARDOT

